

L'INDÉPENDANT DU RHÔNE

Journal républicain de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 cent. — Trois Mois : 2 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS : 0 fr. 50 en sus.

Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque Mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON

BUREAU ET DÉPOT : Rue Madeleine, 2, TARARE

Adressez à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du Journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF
TÉLÉGRAPHIQUE de 0 fr. 05 cent. par mot pour les annonces en 4^e page
et 0 fr. 10 cent. pour les réclames en 3^e page. Pour les Annonces
importantes ou répétées, on traite de gré à gré.

Avis à nos lecteurs

L'administration de l'Indépendant du Rhône prie les personnes auxquelles le journal est adressé, de vouloir bien lui retourner ce n° avec la mention Refusé, si elles ne désirent pas s'abonner.

A partir du 4^e numéro, la quittance de l'abonnement sera présentée par la poste à tous ceux qui n'auront pas renvoyé le numéro; pour éviter à l'administration une perte de temps considérable et des frais déboursés en pure perte, nous prions nos lecteurs de vouloir bien prendre note de cet avis.

Nous serons reconnaissants aux maires des communes de l'arrondissement de vouloir bien nous faire part de toutes les questions intéressant leurs communes. Ces questions feront l'objet d'études spéciales qui paraîtront dans l'Indépendant et pourront en favoriser la solution rapide.

Ayant la légitime ambition d'être le représentant des libertés et franchises communales, nous aiderons les municipalités à protester contre les empiétements excessifs des agents du pouvoir central et à se défendre contre eux.

Enfin, soucieux par dessus toutes choses de hâter la propagande de l'idée républicaine dans les campagnes, nous les prions de nous signaler tous les abus qui pourraient se commettre, pour que nous attirions sur les faits répréhensibles l'attention de qui de droit.

C'est par une intelligente entente, une cohésion d'efforts persistants que nous pourrions assurer partout le triomphe pacifique et sûr de la République progressive et radicale. Le concours de tous est indispensable à cette œuvre, nous le demandons à tous, persuadés qu'il nous sera accordé partout.

L'accueil le plus sympathique et le plus flatteur a été réservé à l'Indépendant, des le premier numéro par la Presse et par le public.

Nous adressons à la presse lyonnaise, en particulier au Progrès, au Petit-Lyonnais et au Courrier de Lyon, l'expression de notre plus sincère gratitude pour les souhaits de bienvenue qu'elle nous a adressés en nous faisant une petite place dans la

grande famille. Nous nous efforcerons de nous en montrer digne en nous inspirant de ses leçons, de ses exemples et de ses traditions, afin qu'elle nous conserve son appui, dont nous aurons peut-être à nous réclamer dans les luttes futures.

Comme nous l'avions promis, nous avons apporté à l'Indépendant de nombreuses modifications et si la faveur du public a été grande, nous avons cherché à la mériter par les améliorations introduites dans l'aspect général du journal. Aujourd'hui il est imprimé sur papier plus riche, d'un format supérieur, avec six colonnes par page au lieu de cinq, et l'on peut dire qu'aucun journal de province, sauf dans quelques grandes villes, comme Bordeaux Lyon, n'est aussi grand, aussi compact et sur aussi beau papier.

Nous ne nous en tiendrons pas là; tous nos soins vont tendre maintenant à introduire dans le journal une plus grande variété d'articles intéressant nos localités, bref notre journal n'a pas encore sa physionomie définitive. Nous avons dès le début demandé crédit de quelques numéros. Nous avons la satisfaction de penser que nos lecteurs savent maintenant qu'ils ne perdent rien pour attendre.

L'Indépendant du Rhône

Les Députés du Rhône après avoir pris connaissance des premiers numéros de notre journal ont adressé à notre concitoyen et ami, M. Delharpe, la lettre collective suivante :

Paris, le 12 novembre 1886.
Monsieur Delharpe,
conseiller municipal à Tarare.
Vous avez fait part à chacun des députés du Rhône du projet du comité républicain de Tarare de créer dans cette ville un journal qui suivrait la politique du comité central de Lyon, c'est-à-dire, comme vous le dites très bien, une politique énergique et progressive. Ce projet a dû rester heureusement abouti; nous tenons à féliciter ces honorables et dévoués citoyens de l'initiative qu'ils ont prise si opportunément, le besoin d'une œuvre sérieuse de ce genre se faisait sentir, paraît-il, dans votre région. Nous ne doutons pas du succès de votre louable entreprise, et du bien qu'elle est appelée à faire à la cause qui nous est chère à tous.

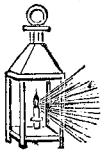
Veillez, monsieur Delharpe, être auprès de la Commission, l'interprète de nos félicitations et de nos vœux, et agréer nos fraternelles salutations.

Louis Million, A. Burdeau, Guillaumou, Al. Charanne, Marmonnier, V. Lagrange, V. Jacquier, Rochet, Marius Thevenet, Ballue.

Une signature manque au bas de ce document, celle de M. Thiers, notre sympathique député. M. Thiers était absent au moment où le groupe des députés du Rhône décidait de nous adresser son adhésion collective, mais nous ne doutons pas qu'il se joigne dans un très bref délai à ses collègues pour nous encourager dans l'œuvre entreprise.

Ces encouragements, dont nous remercions avec la plus vive gratitude la députation du Rhône, nous sont précieux à plus d'un titre : ils montrent que les députés du Rhône s'intéressent à toutes les manifestations de l'esprit républicain dans le département et qu'ils sont surtout décidés à lutter dans les cantons où l'alliance des centres-gauche, mûnés d'orléanisme, permet aux réactionnaires un triomphe éphémère, pour cette lutte, ils savent qu'ils ont le droit de compter sur un organe dévoué comme le notre aux idées démocratiques et nous les remercions d'avoir eu cette confiance en nous.

Leur programme est d'ailleurs le nôtre, et nos députés peuvent être sûrs que si modeste qu'il soit, notre concours pour la réalisation de ce programme leur est acquis, énergique et ferme jusqu'au bout.



PAUL BERT

Paris, le 12 novembre

Puisque la mort de Paul Bert, à force d'être tragique, impose à ses adversaires eux-mêmes un moment de recueillement et de respect, c'est un devoir pour ceux qui l'ont aimé de surmonter leur douleur, et d'élever la voix au milieu de ce silence pour apporter leur témoignage à sa mémoire.

Paul Bert meurt à cinquante-trois ans. Quant on songe à la surabondance de vie, de savoir, d'idées, de projets, qu'il portait en lui, à la grandeur de l'entreprise où il s'était consacré, on ne peut s'empêcher de pleurer une existence interrompue ainsi à

l'heure de la maturité, à l'heure la plus pleine de promesses. Mais peut-être faut-il juger de plus haut : il est bien peu d'hommes de talent à qui la vie soit mesurée assez largement pour leur laisser mettre au jour tout ce dont ils étaient capables; heureux ceux qui ont vécu assez pour esquiver l'œuvre qu'ils auraient pu faire! En ce sens, la carrière de Paul Bert ne paraît pas aux yeux de l'histoire aussi incomplète qu'elle l'est à nos yeux, à nous qui en jugeons par notre affection et par l'utilité publique.

L'histoire n'aura pas de peine à trouver, dans le développement même de la vie de Paul Bert, des traits essentiels de sa nature. Trois objets attirèrent successivement son activité, la science, l'organisation de la République, la grandeur de la Patrie, mais sous ces diverses formes, ce fut toujours un même idéal qu'il sollicita. En science, quelles furent ses études les plus chères, celles qu'il invoquait avec plus de fierté pour justifier son élection à l'Académie des sciences? C'étaient d'abord ses travaux sur la pression barométrique, c'est-à-dire sur l'art de vivre dans les hautes régions où l'aérostation appellera de plus en plus l'homme, et sur l'art de régler l'oxydation du sang, cette alimentation la première de toutes; c'étaient ensuite ses recherches sur l'anesthésie par le protoxyde d'azote, c'est-à-dire sur les moyens d'endormir définitivement la douleur.

Ainsi sa science, qui ne dédaignait pourtant pas les idées générales, — on le vit bien par ses conclusions positivistes de sa grande œuvre — s'orientait naturellement vers les applications pratiques vers l'amélioration et le soulagement de l'espèce humaine.

Avec une pareille tendance, pour que Paul Bert demeurât un pur savant, il aurait fallu que jamais la patrie n'eût besoin de faire appel aux gens d'action. Lorsque se fit, en 1870, la levée des hommes de cœur et de main, il s'y trouva naturellement enrôlé, d'abord comme organisateur volontaire de la résistance dans l'Yonne, puis comme préfet du Nord, où il trouva l'esprit public démoralisé, et où sa rudesse contre les déserteurs, les éclats publics de son indignation contre les habitants, son ingénieuse fécondité dans l'invention des moyens de résistance commencèrent à relever les cœurs. Quand il fallut organiser la République, les électeurs de son pays songèrent à lui avant qu'il eût songé à eux, dès 1871; en 1874, ils forcèrent pour lui les portes du Parlement, et son élection, survenue le 7 juin, fut la première réplique du pays au 24 mai.

On sait à quelle tâche il se vint aussitôt et avec quelle âpre énergie. Laissons à l'avenir le soin de la juger mieux que nous, qui sommes encore chauds de cette bataille récente. Au moins, qu'avant de se déchainer contre Paul Bert, ses ennemis lisent ces simples lignes où l'on retrouve son programme et tout le mobile de sa vie politique, et qu'ils se demandent s'ils sont

bien sûrs de n'y pas entendre l'accent de la sincérité : « La préparation la plus rapide possible de citoyens maîtres de leur esprit, sûrs de leur jugement, pénétrés de la connaissance de leurs droits et du sentiment de leurs devoirs, telle doit être aujourd'hui la principale occupation de tout vrai patriote.

Il faut savoir tout abandonner pour cette œuvre urgente et d'intérêt suprême, tout, jusqu'aux joies de la libre découverte dans les régions encore inconnues de la science. »

Comprend-on maintenant pourquoi, les assises de la République une fois bâties, les lois organiques de l'instruction populaire une fois votées ou assurées de l'être, l'ardeur de Paul Bert devait se porter vers l'objet supérieur qu'il avait poursuivi à travers tout le reste : vers le relèvement de prestige national? Car c'est là, il n'en faut pas douter, le seul but qu'il ait eu en vue en allant au Tonkin. Dans son discours du 21 décembre de l'an dernier, certes, il affirmait sa foi dans l'avenir de notre colonie indo-chinoise; mais son dernier mot, le cri par lequel il terminait ses adjurations à cette Chambre douteuse, quasi prête à abaisser le drapeau; il le tirait d'une toute autre inspiration : « Nous devons, messieurs, nous, républicains, conserver intact l'honneur de la République. Ah! tous les autres gouvernements ont dans leur passé une tâche que leurs partisans s'efforcent de cacher... seul, le gouvernement de la République a sauvé l'honneur de la France en 1870. L'honneur de la République, ah! il faut le garder intact! »

Et puisque vous m'ajournez tout à l'heure aux élections de 1889, je pense qu'à cette date de 1889, vous fêterez le centenaire de la Révolution Française. Il sera déjà bien assez triste de la fêter avec une France incomplète, et la patrie de la Mar-seillaise entre des mains étrangères. Et bien! du moins, ne le fêtons pas en mettant à la tête de nos régiments un drapeau que l'évacuation aurait déshonoré. »

Voilà la vérité : Paul Bert est allé au Tonkin, parce qu'il avait foi dans la grande idée de Duplex, parce qu'il comptait sur la force d'attraction et d'organisation qui est dans le génie français pour créer là-bas une race civilisée, qui se considérerait un peu comme la sœur cadette de la nôtre; mais, au-dessus de ces motifs planait pour lui une raison plus haute : il est allé là-bas, là où avaient succombé Garnier, Rivière, Courbet, il y est allé, non sans un sinistre pressentiment des périls où il courait, mais parce qu'il ne fallait pas qu'on pût dire que le drapeau avait été retiré de ce poste redoutable, fantôme d'une main intrépide pour le tenir debout.

Et c'est pourquoi il serait peut-être juste de prolonger cette impression de deuil recueilli, d'apaisement, de douleur sympathique, qui est actuellement celle de toute la France; s'il est vrai que sous le savant, plus profond même que l'homme politique; vivait en Paul Bert un pur patriotisme, s'il est vrai que l'amour de la France ait

été la substance même de son âme, alors je demande que la trêve des rancunes à laquelle nous assistons se prolonge, et qu'autour de sa mémoire, les partis fassent une sorte de traité de paix.

Ah! qu'il serait facile de plaider sa cause auprès de ceux qui l'ont méconnu sans l'avoir seulement connu! Comme il serait aisé d'objecter, à ceux qui se sont imposés de paraître le mépriser, cette merveilleuse intelligence, si puissante et si souple à la fois, que sa conversation semblait le déroulement d'une encyclopédie sans cesse à jour, et le pétilllement d'un feu d'artifice d'idées; cette force de travail, qui tour à tour soulevait des montagnes d'in-folios pour en écraser les Jésuites, bouleversait les routiniers universitaires, et transformait le chaos créé au Tonkin par la guerre en une paix organisée et déjà féconde! A ceux qui parlent de sa violence sectaire, comme on aurait beau jeu à apprendre que ce polémiste virulent, ce pamphlétaire si cruel pour les idées de ses adversaires, n'a jamais blessé, fût-ce d'un mot, le pire de ses ennemis, et que si, dans l'action, on eût parfois quelque chose à regretter chez lui, c'étaient des scrupules, presque de l'irrésolution, aussitôt qu'il fallait frapper un subordonné! Ils le savaient bien à Hanoï, ces officiers qui ont usé et abusé de son indulgence, allant, dans leur irritation de se voir sous un commandement civil, jusqu'à parler d'expulser du cercle militaire d'Hanoï quiconque était suspect d'amitié avec lui! Avec une bonté qu'il n'aurait dans un amour profond pour l'armée, il réunissait les coupables, ceci se passait en août dernier, les adjura de ne plus donner aux étrangers le spectacle de divisions entre Français, et comme le général Jamont les avait punis, leur annonça qu'il avait obtenu la remise de leur punition.

Ce n'était pas la première fois qu'il poussait la douceur jusqu'à la déboussolure. Paul Bert n'avait, en réalité, qu'un fanatisme : il adorait la France. Son rêve suprême, il l'a dit plus d'une fois, c'était d'obtenir l'Alsace pour y dormir du dernier sommeil.

Cette sépulture, il espérait bien être de ceux qui la conquerront un jour. La destinée n'a pas voulu qu'il durât jusque-là; mais elle n'a pas pu l'empêcher de mériter de dernier honneur. Si jamais, pour rendre plus sacrée cette terre qu'il faudra bien ressaisir un jour, si jamais autour de cette statue que Gambetta souhaitait d'avoir à Strasbourg, nous faisons un cimetière pour les héros qui auront succombé pour préparer la délivrance, ah! nous pourrions hardiment, nous ses amis, y réclamer pour lui une place en invoquant le souvenir de cette fin cruelle, qui dégage sa mémoire de toutes les haines et oblige tous les Français à lui apporter aujourd'hui leur hommage; et nous pourrions jurer que pas un, parmi ceux qui seront couchés dans le même sol, non, pas un, n'aura plus que lui mérité cette épitaphe, qu'il a souhaitée par-dessus tout : *Mort pour la patrie!*

A. B.

Feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHÔNE
du 21 Novembre 1886

LA FEMME MURÉE

PAR
HENRY NOEL

Tout en causant, nos trois personnages étaient arrivés devant la maison de Valentin Charmont. La mesure étroite et enfumée ne payait pas d'apparence et malheureusement l'intérieur ne le cédait guère à l'extérieur. Valentin Charmont était un pauvre ouvrier maçon et n'avait pour tout revenu que le produit de ses deux bras.

La prévôté le suspectait à juste titre et le regardait comme un braconnier endurci, peut-être pis, mais Charmont, bon enfant au demeurant, avait su se concilier les bonnes grâces des gens d'armes et moitié par suite de cette sympathie officielle-moitié par la terreur légendaire qu'il inspirait dans le canton, notre homme avait pu soustraire son logis aux exigences du fisc et de la capitainerie. On n'était jamais venu chez lui, quoiqu'il fut en retard de ses aides et de ses corvées et d'autre part les soldats de passage n'étaient jamais envoyés chez lui.

Comme on lui connaissait fort peu d'amis, qu'il vivait seul et que les rares personnes qui avaient franchi son intérieur n'étaient

pas allés le raconter, on avait fait circuler les propos les plus absurdes sur le logis du braconnier qu'on appelait familièrement dans le pays la Tanière.

Et malheureusement, dès l'entrée, la Tanière justifiait ce surnom.

Une salle basse tout enfumée, avec, sur les murs, des ornements bizarres trophées d'armes hors d'usage, tronçons d'épées, crosses de pistolet où les canons manquaient, canons dont les crosses étaient absentes; par dessus de grands filets de pêche, à mailles larges; et dans les intervalles des murailles dont la teinte noire apparaissait sous leurs déchirures, des gravures enluminées qui commençaient à se répandre à l'époque.

Au fond, dans l'âtre de l'immense cheminée, le feu couvait sous la cendre; les bûches carbonisées avaient parfois des heures d'incandescence, des jaillissements de flamme colorée qui revêtaient d'une teinte blafarde, tous les objets alentour.

Le mobilier était primitif, une grosse table grasseuse dont l'équilibre semblait précaire. Des escabeaux en bois, jetés dans la chambre les pieds en l'air et tout auprès de la porte un baquet qui contenait pélemêle les instruments professionnels de Valentin Charmont.

C'est là que l'envoyé de la Haute-Vente fut introduit par Sannier. L'odeur fétide de la chambre le prit, dès l'entrée, à la gorge, mais il ne témoigna aucune surprise et fut s'asseoir sur un escabeau près du feu.

La lassitude s'empara de lui; un cordial énergique lui fut donné; quelques compresses d'eau froide furent appliquées sur les épaules qu'il s'était faites aux jambes et aux bras, et ce pansement sommaire était à peine terminé quand le braconnier se montra sur le seuil de la porte.

Tout étonné de trouver chez lui tant de monde, il s'arrêta interdit; mais rapidement mis au courant par Claude Sannier, il s'empressa de clore son habitation pour éviter les regards indiscrets, puis se dirigea dans un coin de la mesure où gisait un grabat infect, fait de fenilles d'arbre et d'herbes séchées, enveloppées dans une toile grossière.

Le grabat déplacé d'un coup de pied, Charmont se baissa; un ressort caché dans la muraille jona et une trappe s'ouvrit qui laissa voir un gouffre béant, d'une obscurité redoutable.

Charmont se baissa sur l'ouverture et lança un appel dans le vide. De tout en bas une voix qui semblait sortir des entrailles de la terre répondit; le gouffre s'éclaira soudain de la lumière d'une torche brillante au fond comme un luminaire d'église et lancée par une main vigoureuse, une échelle aux crampons de fer vint s'abattre sur les rebords de la trappe.

— Vous allez rentrer par ici, dit Charmont, vous serez en sûreté, pendant que j'irai donner la dernière main aux préparatifs de la réunion.

— Nos amis sont-ils prévenus ?

— Ainsi que la Haute-Vente l'avait mandé dans sa dernière épitre, nous avons coutume de tenir séance, le deuxième mercredi de chaque mois. C'est aujourd'hui le jour de notre réunion et comme on avait fait pressentir votre arrivée nos émissaires sont partis hier pour recommander l'exactitude.

— Attendez-vous beaucoup de monde.

— Tous nos adhérents sont mandés, Cours enverra dix hommes, Thizy autant; Amplepluie quinze. De Villefranche nous attendons trente adhérents. La Tour-de-Salvagny, Saint-Romain-de-Popey, Poncharra, L'Arbresle, chacun vingt. Enfin la Vente de Lyon a promis de se faire représenter à cette réunion, et des adhérents isolés nous parviendront de toutes les campagnes environnantes.

L'envoyé de la Haute-Vente eut un éclair de joie dans les yeux.

— Bien, dit-il, au nom de la liberté, je vous remercie, frère Charmont, de votre dévouement à la cause l'ai maintenant hâte de descendre pour prendre connaissance des documents qui me mettront au courant de votre organisation prévoyante.

Ce disant, il se leva et se dirigea vers la trappe. Sannier et le postillon avaient pris les devants. Charmont voulut à son tour descendre pour montrer à son hôte le chemin périlleux et le guider dans la descente. Il franchit quelques échelons et se retournant tendit la main pour que l'envoyé de la Haute-Vente eût un point d'appui que la

difficulté avec laquelle il marchait depuis sa chute, lui rendait indispensable.

Mais au même moment, des coups frappés avec violence firent tressaillir les deux hommes. Sous la pression extérieure, la porte de branchage livra passage à deux hommes qui s'arrêtèrent un moment, interdits par l'obscurité qui régnait dans la pièce.

En effet, le premier soin de l'envoyé suprême de Paris avait été en serrant la main de Charmont de repousser la trappe qui retombée sans bruit, cachait maintenant l'ouverture.

L'étranger s'appuya sur le mur espérant ainsi dissimuler sa présence aux nouveaux venus. Malheureusement l'éclat du foyer ne tarda pas à le trahir et les deux hommes s'avancèrent vers lui. Avant même qu'il eût eu le temps de se défendre, les deux hommes avaient mis la main sur lui. En un clin d'œil, il fut garotté, baillonné, enveloppé par un épais bandeau noir et emporté hors de la cabane.

Une voiture stationnait à la porte qui l'emporta en roulant au triple galop de chevaux pur sang.

— Hum, murmura Charmont, qui s'était hâté de sortir sans bruit de la cabane, quand l'éloignement de la voiture lui eut fait supposer que tout danger était disparu Je crois bien que sa mission finira plus tôt qu'il ne croyait.

— Il faut le sauver à tout prix, murmura

le postillon, qui s'était glissé auprès de lui en s'arrachant les cheveux de désespoir.

— Le sauver, dit Charmont, en hochant la tête d'un air triste; c'est douteux; mais le venger, ajouta-t-il avec une sauvage énergie, c'est autre chose.

Et la carabine sur l'épaule, il bondit à travers le fourré, comme une bête fauve poursuivie par les chasseurs et ne tarda pas à disparaître aux regards de son compagnon stupéfait.

II

Pour l'intelligence des événements qui vont suivre, il est utile de résumer en quelques lignes l'histoire locale de la contrée, avant que l'envoyé de la Haute-Vente ne soit victime de l'audacieux enlèvement que nous venons de raconter.

Comme dans la plupart des communes d'alors, où le gouvernement et la direction de l'opinion publique étaient concentrés dans les mains des prêtres et des nobles.

Le prévôt général du roi exerçait de droit l'autorité suprême, mais il habitait Lyon et ne faisait que de courtes apparitions à intervalles très éloignés. De fait par conséquent le pays était soumis à la direction occulte et toute puissante des abbés de Savigny auxquels appartenait en même temps les trois quarts de la superficie territoriale de la commune de Tarare.

(A suivre)



Chronique

DE L'ARRONDISSEMENT

Tarare

Sous ce titre : DIX HUIT MOIS DE DICTATURE, l'Indépendant commencera dans le prochain numéro l'histoire de l'ancienne administration municipale de Tarare.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs les chapitres : *Comment on veut devenir député ; Un maire de l'ordre moral et l'Art d'accommoder les comptes*, ou dernier mot de la science financière dans les communes, par le citoyen C. G. breveté s. g. d. g... etc., etc.

Le Conseil Municipal de Tarare s'est réuni vendredi 19 courant, et a clos sa session légale.

Dans notre prochain numéro nous publierons le compte-rendu de la séance.

Conseil des prudhommes. — L'élection au conseil des prudhommes, qui n'avait dû avoir lieu dernièrement, a été renvoyée au dimanche, 28 novembre, par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 13 courant.



Les Etrivières

Quand on fit appel à notre dévouement démocratique pour accepter la rédaction en chef de l'Indépendant, on nous prévint qu'un journal de la localité allait nous prendre à partie.

Sans tenir grand compte de l'avis, nous étions décidés à laisser passer un premier accès de mauvaise humeur bien naturel et à reprendre ensuite les relations de bonne confraternité qu'on a coutume d'observer entre gens bien élevés et journalistes de profession.

L'industriel enfariné qui régnait à Tarare, en a décidé autrement. Depuis deux semaines, il nous attaque en des termes dont son irresponsabilité mentale peut seule faire excuser la grossièreté. Il a fait la lourde erreur de prendre la correction de notre attitude pour de la faiblesse, et notre courtoisie pour un recul et il s'est mis à nous aboyer après, comme un vulgaire toutou envers lequel on s'est montré trop patient. Sa rage est du ressort de Pasteur ; si son état s'aggrave, nous ouvrirons une souscription publique pour l'envoyer à Paris.

Lecas pathologique de ce malheureux ne nous inspire qu'une pitié méprisante, mais derrière lui, il y a toute une bande de ballerins, qui battent la grosse caisse et font la parade des pitres pour attirer la foule. C'est eux que nous rendons responsables des attaques qui nous seront adressées, si elles continuent. Nous irons les prendre un à un, en demandant pardon à nos lecteurs de cette besogne écumante, mais salutaire dans l'intérêt général ; nous étalerons leurs guenilles au grand soleil et fouaillerons dans le tas.

Cynique accomplissement de celui de ces rancunes associées dans une basse œuvre innommable ; triste assemblage de ceux de ces passions viles avec leurs calomnies sornuises et leur apeurement du grand jour.

Nous les trainerons de force, ces ballerins à ce grand jour qu'ils redoutent, par le collet, comme des malfaiteurs saisis par les gendarmes pour les conduire au pilori : le monsieur chassé par les électeurs comme un valet coupable et qu'on jette à la rue et dont nous publierons les faits et gestes héroï-comiques ; le personnage, blanc de peur, à la pensée des écrivains qu'il méritait et qu'il aura et qui essaie de donner le change, avec des airs d'effarement comiques, sans retarder d'une minute la divulgation de ses méfaits. — Et derrière ces deux, toute leur bande.

Nous pénétrons leurs intrigues que nous démasquerons sans pitié ; nous les prendrons la main dans le sac et nous le raconterons pour que le grand public des honnêtes gens en soit juge.

S'il faut suivre la filière, nous la suivrons jusqu'au bout, jusqu'à leurs protecteurs de Lyon, sympathiques à ces blakboulés du suffrage universel en souvenir de leur exécution personnelle.

Nous irons jusqu'au Préfet ; nous le supplierons d'ouvrir les yeux, et de juger, lui aussi, en fait comme il juge et droit ; l'administration préfectorale est équitable, on peut l'induire en

erreur, on ne peut pas abuser d'elle quand son erreur est dissipée. Nous nous adresserons au Préfet, et par le Préfet au Ministre et l'on verra cesser ce scandaleux spectacle d'une municipalité en butte aux attaques des agents subalternes de l'Etat, paralysée par le mauvais vouloir des bureaux, alors que respectueuse des lois de la majorité, elle possède toute la confiance des électeurs et se soumet sans crainte à leur verdict.

Il est honteux qu'une poignée de malandrins puissent impunément traiter une ville comme une succursale de la forêt de Bondy ; exciter à la discorde civile, jeter les ferments de haines insensées, porter le trouble et l'inquiétude dans les esprits et ouvrir l'ère néfaste des dissensions intestines parce qu'ils sont des ratés de la politique ou des propriétaires dont on a abandonné l'immeuble.

Ils se sont fait à Tarare, imprudents et insolents, une tanière qu'ils habitent comme des bêtes féroces. Ai-je dit féroces ? le premier mot suffirait peut-être, comme les écrivains suffiront à disperser cette meute.

Et si je me trompe, il sera toujours temps d'aviser à d'autres moyens.

II. M.

Procès-verbal

On nous communique le procès-verbal suivant :

A. M. Delharpe, conseiller municipal à Tarare.

Tarare, le 14 novembre 1886.

Cher ami,

Suivant votre désir, nous nous sommes présentés ce matin chez M. Barlerin, imprimeur à Tarare, pour lui demander en votre nom réparation des injures qu'il a publiées contre vous dans le Bon Citoyen de ce jour et le prier de constituer des témoins qui se mettraient en rapport avec nous.

M. Barlerin nous a répondu de nous adresser à M. Dubost avec qui, nous a-t-il dit, vous pourriez échanger les gifles que vous voudrez.

Nous avons répliqué que ce n'était pas pas à M. Dubost de régler les affaires de M. Barlerin et nous l'avons prié à nouveau de constituer ses témoins.

Il nous a répondu textuellement : vous connaissez mes principes, VOUS POUVEZ ME BAOUER, M'INSULTER, TOUT ME DIRE : JE NE ME BATS PAS.

Devant cette déclaration, nous avons dû considérer notre mission comme terminée, et nous vous rendons le mandat que vous nous aviez confié.

CHAZEL

Notin
Premier adjoint
au maire de Tarare.

Tout commentaire affaiblirait ce document. Le sieur Barlerin diffame et ne se bat pas.

Triste pleure.



Ballerinades

Un pierrot enfariné excite ses prétendus lecteurs à jeter des pommes cuites à l'Indépendant. On a voulu savoir pourquoi. Cet industriel a conservé toutes celles qui lui furent lancées certain jour qu'il voulut annoncer en public ; le stock est considérable : il eût été bien aise de s'en débarrasser, même à perte.

Aimable farceur !

Le même, qui rendrait des points à Calino, déclare fièrement, être tout seul pour rédiger son journal.

Comme si on ne s'en apercevait pas ? Pourrait-on trouver son pareil ?

Encore du même pour terminer. Il a déclaré dans sa feuille, qu'il avait un fils et que ce fils ne recevrait pas de gifles sans les rendre.

Alors il ne tient pas de son père.

Une exposition de serins

On nous écrit de Tarare : La Société sérinophile a tenu son Concours annuel à Paris le 7 novembre dans les salons du restaurant Beaulieu. Les sujets exposés chaque année obtiennent une telle vogue qu'il se présente des amateurs d'Amérique et de Belgique qui n'hésitent pas à payer cinq à six cents francs et même mille francs les mâles primés. Bien entendu le soir de la clôture on a joyeusement banqueté et on s'est donné rendez-vous pour l'an prochain.

Bob

Sainte-Cécile

Aujourd'hui la Fanfare La Symphonie et la chorale de Tarare célébreront la Sainte-Cécile.

Le banquet aura lieu dans la grande salle des Réunions de la mairie, mise gracieusement à la disposition de ces sociétés par l'administration municipale qui, sans doute, assistera à cette fête annuelle.

Accident de voiture. — Lundi soir la voiture de Villefranche à Tarare, conduite par M. Burnichon arrivait au pied de Magny, lorsque en croisant une charrette chargée de foin qui encombrait en grande partie la route, le chargement heurta un des chevaux qui se jeta par un brusque mouvement, de l'autre côté de la route et fit verser la voiture, aucun voyageur n'a été blessé, seul le timon de la voiture a été brisé.

Cheval emporté. — Mardi à une heure du soir, le sieur Danière, commissionnaire, n'ayant pu maîtriser son cheval attelé à un camion, ce cheval est venu s'abattre place du Marché, contre la devanture de M. Poirrier Philippe qui a été endommagée.

Objet trouvé. — Madame Michalet à St-Romain-de-Podey, a trouvé un parapluie qu'elle tient à la disposition de son légitime propriétaire.

Fièvre chaude. — Dans la journée de mardi 16 courant, Mme veuve Jacquemont-Libéral, étant à l'hospice de Tarare, s'est précipitée, dans un accès de fièvre chaude, par la fenêtre du deuxième étage dans la cour : elle a été relevée ayant de graves lésions internes, dans un état désespéré.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans l'habitation du sieur Nétien, cultivateur, route de Frans, qui a occasionné 5,000 fr. de dégâts.

Etat-Civil

Du 11 au 18 novembre 1886.

MARIAGES : 2. — Jean-Pierre Chollet, instituteur, 28 ans, et Claudine Guyonnet, couturière, 24 ans. — Joseph Vignon, tisseur, 27 ans, et Antoinette Chavrot, repasseuse, 20 ans.

NAISSANCES : 1. — Jeanne-Marie-Elisa Vuillien, fille de Gustave Charles, liquoriste, et de Jeanne-Marie-Josephine Fousse-magne.

DÉCÈS : 2. — Claudine-Louise Libéral, ouvrière en soie, 48 ans, épouse de Jean-Louis Rosier. — Claudine Saunier, célibataire, 22 ans.



CONSEIL MUNICIPAL DE TARARE

Séance du 8 novembre 1886.

Présidence de M. le docteur SORDES, maire, secrétaire, M. DELHARPE.

Conseillers présents : MM. Rattier Albert, et Notin Jean-François, adjoints, Dubosclard, Gentil, Brailan, Delharpe, Humbert, Poyet, Vignon, Durand, Brun, Giroud, Beluze, Pialut, Vially.

M. le Maire ouvre la séance à 8 heures 1/4.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est approuvé.

Fourniture de la viande nécessaire pour les besoins de l'hôpital de Tarare en 1887.

Approbation du traité consenti par M. Gérin boucher.

Déclassement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 2 sur le territoire de Tarare. (Approbation).

Réclamation de MM. Mignon et Gaillard, entrepreneurs de travaux.

Par une pétition, en date de ce jour, MM. Mignon et Gaillard demandent que la ville de Tarare leur paye les intérêts des sommes qu'elle leur reste à devoir et qu'elle ne peut par encore leur solder.

L'instruction de cette affaire est confiée à la Commission municipale des finances.

Construction du Théâtre. Travaux projetés pour l'appropriation au service d'une caserne de gendarmerie.

Sur la proposition de M. le maire et après avoir entendu le rapport de sa commission des Travaux, le Conseil approuve la transformation projetée.

Les plans seront soumis à l'examen de l'autorité compétente.

Dans le cas où ce projet de transformation ne serait pas réalisable, quelques membres demandent si on ne devrait pas songer à opérer la démolition de ce bâtiment, qui deviendra une cause de dépenses pour la ville sans aucune compensation.

Cette idée rencontre une opposition de plusieurs conseillers.

Aucune décision n'est prise sur ce point.

Redressement et élargissement de la route nationale à l'entrée de la ville, rue Serrour. — La réalisation de ce projet par l'administration des Ponts et chaus-

sées, constituerait une grande et importante amélioration depuis longtemps réclamée par les habitants. Le Conseil l'approuve, en principe, et vote une somme de 4,000 fr. pour la part de la ville dans cette entreprise.

Cette somme fera l'objet d'un crédit à inscrire au budget.

Pétition pour la création d'une caisse nationale pour les invalides du travail.

Le Conseil approuve la création de cette caisse et tous les conseillers apposent leur signature sur la pétition qui sera adressée dans ce but au Parlement français.

Mort de M. Paul Bert.

M. le Maire s'explique ainsi : Sans nous arrêter longtemps sur le rôle politique de M. Paul Bert, nous devons dire qu'il fut toujours celui d'un républicain profondément convaincu, et qui a travaillé plus que tout autre au développement de l'instruction publique.

L'homme politique chez lui était doublé d'un savant éminent.

Aussi, le monde scientifique tout entier se sentira-t-il frappé par cette mort et s'associera-t-il au deuil de la patrie.

Les hautes fonctions qu'il a remplies comme Président de la Société de biologie, après la mort de Claude Bernard, indiquent suffisamment, pour le public, quelle était la valeur que lui accordaient les savants de la capitale pour lui donner une telle succession.

Il était très connu des savants lyonnais qui lui savaient un gré infini de l'intérêt qu'il portait au développement de notre faculté de médecine, qu'il avait puissamment contribué à créer.

Il a fait à Lyon plusieurs conférences politiques empreintes, comme tous ses discours, d'une éloquence persuasive et entraînante.

La République perd en lui un citoyen dans toute l'acceptation du mot, et la science, un savant dont le vide sera de longtemps irréparable.

Après cet exposé, le Conseil vote la dépêche suivante pour être adressée à M. de Freycinet, Président du Conseil des ministres.

Le maire de Tarare à M. de Freycinet, Président du Conseil des ministres.

Le Conseil municipal de Tarare vous présente ses compliments de condoléance pour la perte irréparable que nous venons de faire dans la personne de M. Paul Bert.

La France perd en lui un homme éminent qui a le plus contribué au développement de l'instruction publique, et la science un savant illustre.

Le Conseil s'associe au deuil national.

A ce moment, le Conseil se forme en comité secret.

Villefranche

Nous prions MM. les maires de l'arrondissement de Villefranche de nous adresser les procès-verbaux des séances de ce conseil ainsi que tout ce qui aura trait aux intérêts de la commune.

Nous recevrons avec reconnaissance la communication ayant trait à l'Instruction primaire que voudront bien nous adresser MM. les Instituteurs.

Foires de la semaine

Le 23, Lamure, Saint-Clément-de-Valsonne, Saint-Clément-sous-Valsonne. Le 26, Chambod-L., Chenelette, Saint-Genis-L., Saint-Bel, le 26, Larajasse, le 28, Aigueperse.

Nomination au collège. — Par arrêté ministériel, en date des 25 octobre et 6 novembre 1886.

M. Desprats, licencié ès-sciences, principal du collège, a été chargé en outre des fonctions de professeur de mathématiques.

M. Merc, licencié ès lettres, a été nommé professeur d'histoire.

M. Lamtelle, licencié ès lettres, a été nommé professeur d'allemand.

Par décision de M. le recteur de Lyon, M. Carteron a été chargé des fonctions de professeur de dessin.

L'été de la Saint-Martin

L'été de la Saint-Martin se présente cette année avec une mine assez ambiguë.

Prendrai-je ma canne ou mon parapluie ? C'est ce qu'un chacun — mettant le nez à la fenêtre — se demande avant de sortir.

De violentes averse succèdent volontiers à de sornuons coups de soleil, comme hier, par exemple, où, après une matinée assez belle, le ciel s'est brusquement voilé vers les deux heures, jusqu'à devenir noir comme de l'encre.

Bien que les vents fussent à l'ouest, la noirceur est venue du nord, s'étendant rapidement et enveloppant bientôt d'un mouvement circulaire l'horizon de toute part. La pluie s'est alors mise à tomber, avec de rares éclaircies, et dure encore à l'heure où nous écrivons.

Cet été de la Saint-Martin porte dans chaque pays un nom différent. Sur le Rhin on l'appelle l'été de tous les saints. En Lombardie, où c'est en général une des époques les plus agréables de l'année, on l'appelle l'été de Sainte-Thérèse. Dans l'Amérique méridionale, c'est l'été indien. Les Suédois le nomment l'été de Sainte-Brigide. Les Tchèques l'été de Saint-Wenceslas, les Flamands l'été de la Saint-Michel, les Anglais l'été du petit Saint-Luc, les Polonais l'été de la Bonne-Femme. Dans les pays du nord, le 1^{er} novembre est généralement beau et on le qualifie de repos de tous les saints. Les Westphaliens disent que l'été de la Saint-Martin dure trois heures, trois jours ou trois semaines. Assez de saints pour une fois.

Agression. — Dans la nuit de dimanche un habitant de la commune de Saint-Igny-de-Vers, le sieur Ducharme, qui s'était attardé dans les rues de notre ville, a été dévalisé et cruellement frappé par des individus restés inconnus.

Les blessures que ce malheureux a reçues ont nécessité son transport à l'hôpital, où il a été admis d'urgence.

A l'heure où je vous télégraphie, Ducharme n'a pas encore repris connaissance. On croit qu'il ne passera pas la nuit.

Etat-civil

Du 8 au 16 novembre 1886.

NAISSANCES : 9. — Boyer Charles-Mathieu, fils de Henri-Emile-Marie et de Vagnon Marie-Claudine, rue Roland, 3. — Cibraria Marie, fille de Jean-Dominique, et de Peloux Marie-Josephine, rue des Fayette, 12. — Corcelette Julia-Josephine, fille de Claude et de Grangeard Laurence-Fanny, rue de la Sous-Préfecture, 5. — L'ingénieur Charles-Célestin, fils de Archambault et de Gave Louise, rue Etienne-Poulet, 31. — Vernay César-Antoine-Marius, fils de Jean-Marie et de Fayard Françoise, rue des Fayette, 10. — Berthier Claude-Antoine, fils de Marie-Louise, rue Nationale, 144.

MARIAGE : 1. — Bernard Antoine, 28 ans, agent d'assurances, et Damiron Claudine, 20 ans, sans profession, tous deux à Villefranche.

DÉCÈS : 5. — Gustave-Pierre, 27 ans, fleur, époux de Buisson Philomène, rue de la Quarantaine, 11. — Rollet Pierrette, 12 ans 1/2, rue de la République. — Baizet Elisabeth, 20 ans, domestique à Charnay, célibataire. — Tillet Jean-François, 42 ans, cultivateur, célibataire, à l'hospice. — Papillot Jeanne, 70 ans, jardinière, épouse de Pommier Philippe, Chemin de la Chapelle.

Oullins

Grande fête hier à Oullins où la Fanfare avait organisé un concert de bienfaisance au bénéfice des pauvres de la commune.

Le but charitable de ce concert aurait suffi pour attirer une foule considérable d'auditeurs ; mais les attractions ne manquaient pas au programme et personne ne songeait à s'en plaindre.

A 2 heures, le concert a été ouvert par une brillante fantasia sur *Galathée*, très bien exécutée par la fanfare d'Oullins et qui lui a valu de nombreux applaudissements.

Puis MM. Gauthier, Rosabel, Durynville, Belet, Donjeon, un excellent monologiste, sont venus chercher leur part de bravos. Un jeune professeur de chant de notre ville, Mlle Nicod, dont nous avons eu déjà le plaisir de signaler le succès dans différents concerts avait également prêté son concours à la fête et a obtenu de très vifs applaudissements dans le grand air de la *Reine de Saba* et l'air de *Carmen*.

La chorale d'Oullins, dans le *Grand Réveil* et *Sabot, liberté sainte*, et Mlle Gaillard qui tenait le piano, ont droit aussi à leur légitime part d'éloges. Bref, tout s'est admirablement passé et les pauvres d'Oullins n'auront qu'à se louer du zèle des organisateurs, du précieux concours des artistes et du dévouement de tous.

Cours

Un incendie a détruit à Saint-Vincent-de-Reins, un grand bâtiment servant d'écurie et de remise, et appartenant au sieur Chollet, cafetier à Mâcon, qui avait pour fermier le nommé Triboulet.

Les dégâts sont évalués à 6,000 fr.

Villié-Morgon

On a découvert dans une vigne de la commune de Villié-Morgon, le cadavre du sieur Chazelle, propriétaire, demeurant à Villié.

Un médecin requis pour constater les causes de la mort de cet homme, a déclaré qu'elle devait être attribuée à une congestion cérébrale.

Brignais

Arrestation. — La gendarmerie vient d'arrêter, à Brignais, un singulier mendiant.

Cet individu demandait l'aumône, la menace à la bouche, et se livrait à des voies de fait sur les personnes qui lui refusaient leur obole.

Ce singulier mendiant a été trouvé en possession d'un billet de banque de 500 fr. de quarante billets de 100 fr., d'une somme de quarante francs en or et d'une montre du même métal.

La justice croit tenir un repris de justice nommé Orry. L'enquête se poursuit.

Les Ardillats

Vol. — Un vol de 140 fr. a été commis au préjudice de Mme veuve Desper. L'auteur en est encore inconnu.

Saint-Loup

Vol. — Dans la nuit du 12 au 13 courant, des malfaiteurs se sont introduits, à l'effraction, dans une maison de campagne non habitée, située à St-Loup, près de route nouvelle numéro 7, et appartenant à M. Desperre, carrossier à Tarare.

Les voleurs ont fouillé cette maison fond en comble, mis en désordre tout ce qu'elle renfermait et ont soustrait, dans une cave, 28 litres de vin rouge.

On ignore quels sont les auteurs de vol audacieux.

Toutes les recherches sont demeurées sans résultat.

Thizy

Théâtre. — Samedi soir, la représentation de *Lucrèce Borgia*, donnée par la troupe de Roanne, sous la direction de M. Desperre, n'a pas donné le résultat qu'on espérait pour le second début ; pourtant cette pièce a été bien jouée. En général, les rôles étaient bien tenus, surtout celui de Lucrèce, qui croit que si le prix des places n'était pas élevé il y aurait plus de spectateurs.

Condrieu

Quelques viticulteurs et agriculteurs de Condrieu ont pris l'initiative de constituer un syndicat professionnel agricole qui a pour but l'achat, dans les meilleures conditions possibles, d'engrais, de sulfate carboné, semences, etc.

Les statuts ont été approuvés par l'assemblée générale et ont été adressés à M. le procureur de la République, conformément à la loi du 21 mars 1884, art. 4.

L'assemblée a composé son bureau comme il suit :

Président : Fond, maire et conseiller général ; trésorier : Morel, Marius ; secrétaire : Charrin, Grégoire ; assesseurs : Vannay, Ponton, Bonnay et Bernard, propriétaires à Condrieu.

Ce syndicat pourra recevoir dans son sein les viticulteurs et agriculteurs des communes environnantes.

Sou des écoles laïques. — Un cercle-tombola, organisé par un groupe de jeunes gens, au café Geay, a produit somme de 25 fr. 35, au profit de la Société du Sou des Ecoles laïques.

Le conseil d'administration remercie les organisateurs, et souhaite que de semblables initiatives se renouvellent souvent.



INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Les coups de revolver au Palais Bourbon. — Un incident vient de se produire au Palais-Bourbon.

A deux heures précises, une femme d'environ cinquante ans, vêtue convenablement, s'est présentée, après avoir traversé la grille du quai, à la porte d'entrée des députés, et la elle a tiré en l'air cinq coups de revolver.

Immédiatement arrêtée, elle n'a fait aucune résistance et a remis elle-même son arme aux gendarmes, qui se sont emparés d'elle.

Conduite devant les questeurs, elle a été interrogée immédiatement ; elle a dit qu'elle n'était nullement folle, qu'en agissant comme elle l'avait fait elle avait pour but d'appeler l'attention sur sa situation.

Elle prétend que, depuis six ans, elle plaide devant les tribunaux sans pouvoir faire rendre justice. « En tirant sur moi, maison où il doit résider la justice, j'espère l'en faire sortir, » a-t-elle dit textuellement.

Elle a ajouté qu'elle comptait que M. La guerre, le député de Valenciennes, se chargerait de lui faire rendre justice lorsqu'il se trouverait ainsi son cas.

Cette femme est originaire de la Charente-Inférieure, elle a dit qu'elle habitait à Paris vingt ans.

Après l'interrogatoire, elle a été consignée à la disposition du commissaire de police du quartier du Palais-Bourbon.

Devant ce magistrat, elle déclara s'appeler Claire Litoux, âgée de 49 ans, demeurant rue de Steinkerque, 13. Elle a dit qu

est aujourd'hui indiscutable que la concurrence anglaise sur les marchés anglais s'est augmentée pendant ces dernières années d'une façon considérable, et cette concurrence est principalement créée par l'importation d'articles allemands se vendant comme des articles anglais, pour des articles belges, suisses, et enfin en beaucoup moindre quantité de ceux de France et des Etats-Unis.

Les articles importés qui sont venus déplacer les produits anglais sont les suivants : confection pour hommes, femmes et enfants en quantité considérable, les mantelets, les gilets de laine et coton, jerseys, jacks de bottines, robes de chambre, chaises de laine, bottines et souliers, gants, mercerie, mérinos et cachemire français, tulles, pianos, papiers, sucre raffiné, clous, crayons, objets argentés, bijouterie, couvertures de coton, armes à feu, matériaux pour la construction, de coton, armes à feu, cercueils, bandages, alcool, miel, boîtes à pilules, or en feuilles, faïence, machines à coudre et instruments de précision et d'optique.

Les articles que nous venons d'énumérer se fabriquent en Angleterre et avaient acquis une réputation sur les marchés étrangers, ils ont presque cessé d'être exportés, et la fabrication d'un bon nombre a complètement cessé.

A quoi attribuer le succès de cette concurrence ? Au bas prix des articles vendus, comme produits anglais, à l'ignorance de l'acheteur qui ne s'aperçoit pas de la différence de qualité de ce qu'il se vend, de 30 à 40 p. 100 au-dessus des prix anglais ; il n'y a guère que les articles français qui maintiennent leurs bonnes qualités et leur prix, mais aussi leur écoulement est difficile et très limité.

Si les faits relatés ci-dessus n'étaient pas de ceux que l'on doit réprouver partout où ils se produisent, nous dirions volontiers qu'il n'est pas mauvais de voir les Anglais devenir les victimes commerciales de l'industrie et du commerce de l'Angleterre éprouver, grâce à cette concurrence déloyale, les tirons peut-être de l'indifférence qu'ils professent pour les procédés commerciaux de l'Allemagne tant que ces procédés ne les touchaient pas.

LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Journal Officiel a publié hier un décret, portant règlement d'administration publique pour la désignation des membres électifs des conseils départementaux de l'enseignement primaire créés par la nouvelle loi du 30 octobre 1886.

Voici les principales dispositions de ce décret :

Lorsqu'il y a lieu d'élire soit les membres du conseil départemental qui doivent être désignés par les instituteurs et institutrices titulaires publics en exercice et munis d'un brevet de capacité, soit les membres de l'enseignement privé adjoints au Conseil pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant cet enseignement, le préfet fixe la date de l'élection.

Les deux listes d'instituteurs et d'institutrices publiques appelés respectivement à prendre part à l'élection sont dressées par le préfet, assisté de l'inspecteur d'Académie et des inspecteurs primaires du chef-lieu.

La première de ces listes comprend : 1° Tous les instituteurs titulaires, soit qu'ils dirigent une des écoles que la loi du 30 octobre 1886 mentionne dans son article 1er, soit qu'ils exercent en qualité d'adjoints au chef-lieu de la commune ou dans une école du hameau ; 2° Les directeurs des écoles primaires annexées aux écoles normales.

La seconde liste comprend : 1° Toutes les institutrices titulaires exerçant dans l'une ou l'autre des conditions qui viennent d'être dites ; 2° Les directrices d'écoles maternelles ou enfantines munies du brevet de capacité ou du certificat d'aptitude et assimilées aux institutrices par l'art. 62 de ladite loi ; 3° Les directrices des écoles primaires annexées aux écoles normales.

Les délégués des instituteurs et des institutrices publiques sont élus au scrutin de liste. Dans le département de la Seine, le vote des instituteurs publics et celui des institutrices ont lieu par circonscriptions, conformément à l'article 46 de la loi.

Ces circonscriptions, au nombre de sept, sont formées comme il suit :

1° circonscription : 1er, 2, 3 et 4 arrondissements municipaux ; 2° circonscription : 5, 6, 7, 8 arrondissements municipaux ; 3° circonscription : 9, 10, 11, 12 arrondissements municipaux ; 4° circonscription : 13, 14, 15, 16 arrondissements municipaux ; 5° circonscription : 17, 18, 19, 20 arrondissements municipaux ; 6° circonscription : Sceaux ; 7° circonscription : Saint-Denis.

Pour l'élection des membres de l'enseignement privé appelés à siéger au Conseil départemental dans les cas prévus par l'article 44 de

la loi, il est dressé deux listes d'électeurs, l'une pour les laïques, l'autre pour les congréganistes.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y est procédé huit jours après. Dans ce cas, la majorité relative suffit.

Le jour fixé pour l'élection, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté, portant extérieurement : sa signature, la mention « Conseil départemental — Elections » et le cachet de la mairie.

Le lendemain de l'élection ou le surlendemain si la difficulté des communications justifie cette remise, le préfet, dans un local accessible aux électeurs, assisté de l'inspecteur d'Académie et des inspecteurs primaires en résidence au chef-lieu, ouvre les plis cachetés, émet sur la liste des électeurs les noms des votants et dépose dans une urne les enveloppes cachetées contenant les bulletins de vote. Il procède ensuite au dépouillement.

Dans les quinze jours de cette publication, les opérations électorales pourront être attaquées, par tout membre du corps électoral que l'élu est appelé à représenter, devant le ministre, qui statuera dans le délai d'un mois.

La décision du ministre pourra être révisée au Conseil d'Etat dans la quinzaine qui suivra sa notification.

Faute par le ministre d'avoir prononcé dans le délai d'un mois la réclamation pourra être portée directement devant le Conseil d'Etat.

L'indemnité de déplacement à laquelle auront droit les instituteurs primaires et les délégués des instituteurs publics et privés résidant en dehors du chef-lieu, est fixée à 4 francs par jour de séance et à dix centimes par kilomètre pour l'aller et le retour.



L'Industrie et ses Chevaliers

(Suite)

Si le directeur de l'agence de crédit est un malin, il commence par mettre le commerçant à l'épreuve en lui faisant faire longtemps antichambre et mesure ses besoins en raison directe de sa patience.

Et lorsque enfin il l'a reçu, il l'interroge comme un juge d'instruction.

— Monsieur veut une ouverture de crédit ?

— C'est pour cela que je suis venu, — Très bien. Combien désirez-vous avoir ?

— Cinq mille francs me sont indispensables, mais dix mille me permettraient de faire face à des obligations qu'un accroissement d'affaires m'a créés.

— Voici une feuille que je vous prie de remplir, dit l'agent d'affaires en tendant la plume au commerçant.

Celui-ci répond par écrit au questionnaire imprimé sur la feuille. En une minute, il a donné son nom, son adresse, le genre de commerce qu'il exerce, la situation de sa maison, le nom des personnes avec lesquelles il est en relation d'affaires, l'importance de ses besoins.

— Avez-vous un escompteur ? reprend l'agent.

Si c'est oui, ça va aller tout seul ; si c'est non, il faudra y pourvoir.

— Voici notre façon d'opérer, poursuit le directeur de l'agence de crédit : Nous avons en portefeuille une certaine quantité de valeurs souscrites par des négociants comme vous, avec lesquels vous pouvez être censé avoir des rela-

tions. Nous vous remettons dix mille francs de billets à votre ordre, que vous pourrez négocier chez votre banquier. Vous nous remettrez de votre côté dix mille francs de valeurs, que vous souscrirez au nom de qui nous vous dirons.

Avant l'échéance de ces valeurs, d'autres vous seront remises en renouvellement ; c'est donc une véritable ouverture de crédit qui vous est faite, pour laquelle vous aurez à nous verser une somme de tant pour la première fois et de tant pour les renouvellements.

Malheur au commerçant qui se laisse aller à accepter l'échange de ces billets de complaisance ; c'est un engrenage dans lequel il passera tout entier. La faillite des uns entraîne celle des autres.

Qu'importe à l'agent véreux ? Il palpe ses fortes commissions en espèces sonnantes et ne se préoccupe nullement des ruines qu'il sème à droite et à gauche.

Quelquefois, le chevalier d'industrie opère avec plus de cynisme ; il dit au négociant :

— Monsieur vous êtes solvable, bien entendu ! Je m'engage à vous remettre des effets que vous escompterez vous-même. Je vous prévins que les souscripteurs de ces billets sont absolument insolubles ; par conséquent, vous devrez faire face vous-même aux échéances, à l'aide d'autres effets que nous vous procurerons et qui vous serviront de renouvellement. Cela vous coûtera une commission de deux pour cent.

Lorsque l'affaire est ainsi conclue, l'agent se met en quête de souscripteurs qui donnent leur signature moyennant une commission qui varie de deux à cinq du mille.

J'ai connu une maison de ce genre, installée dans les environs de l'église Saint-Vincent-de-Paul, qui recevait chaque matin la visite de cinq ou six individus venant offrir leur signature. Parmi eux se trouvait un jeune comte authentique, muni d'un conseil judiciaire, insolvable par conséquent. Le jeune comte venait régulièrement une fois par semaine donner sa signature, très recherchée à cause du nom très honorablement connu de son père. Il touchait ainsi de dix à quinze louis par mois.

Lorsque le garçon de la recette de la Banque de France arrivait pour encaisser ses effets souscrits, le comte recevait les fiches et les portait consciencieusement à l'agence pour les remettre au négociant, qui s'en allait retirer les effets à la Banque de France, avant qu'ils fussent protestés.

A ce manège, il n'est pas rare qu'un beau jour le banquier s'aperçoive du procédé du négociant, lui refuse net l'escompte de ses valeurs et lui coupe tout crédit. C'est alors la faillite, la ruine.

Certaines agences procèdent autrement : elles promettent au négociant de lui faire prêter de l'argent sur sa simple

signature par un banquier, à la seule charge de verser à chaque renouvellement l'intérêt légal et l'escompte de la somme avancée.

— Vous avez besoin de dix mille francs, dit l'agent. Eh bien ! vous allez accepter pour 40.000 francs de traites qui resteront en caisse comme simple garantie et vous seront rendues à l'échéance.

Le malheureux commerçant gêné hésite un moment, puis accepte, convaincu qu'on ne lui extorquera pas les 30.000 francs de valeurs qu'il a souscrits de plus que la somme qu'on promet de lui avancer.

Alors commence le calvaire du malheureux négociant : c'est par mille et même cinq cents francs qu'on lui verse les dix mille francs qui lui ont été promis, et qu'il ne peut toucher entièrement avant l'échéance des traites, qui sont toutes présentées par des tiers porteurs réguliers contre lesquels il est difficile d'agir correctionnellement. L'agent a disparu ; le malheureux commerçant est obligé de se serrer aux quatre membres pour payer ses traites, ou bien il tombe.

Comme on le voit, les commerçants ne sont pas plus à l'abri de certains genres d'exploitation que les employés de commerce ne le sont eux-mêmes des bureaux de placement, qui leur arrachent franc par franc leurs modestes économies, lorsqu'ils sont sans place.



Les Bonnes Recettes

LA CUISINE A LA FERME

Purée aux croûtons. — Cette soupe se prépare avec des légumes secs, lentilles, pois ou haricots, et même avec des pommes de terre. On met dans l'eau froide suffisante quantité de ces légumes, sauf les pommes de terre qui doivent être jetées dans l'eau bouillante : on sale, on fait cuire, on écume avec l'écumoire et, quand le tout est bien réduit en purée, on passe à travers une passoire afin de retirer les peaux des pois, haricots ou lentilles. On remet cette purée au feu, on fait frire d'autre part des croûtons de pain dans du beurre et on sert le tout dans la soupière après avoir ajouté un peu de poivre.

Si l'on veut faire en même temps une purée comme plat de légumes, il suffit de faire cuire une plus grande quantité de ces légumes et on conserve la portion la plus épaisse de cette purée pour faire le plat, alors on fait roussir un oignon, on y ajoute la purée et on sert avec des croûtons frits. Un morceau de porc salé, cuit avec la soupe, lui donne un excellent goût et peut être mangé ensuite avec la purée.

VIN AIGRI DANS LA CUVE

Quand le vin a aigri dans la cuve c'est la faute du vigneron. S'il avait facilité et régularisé la fermentation en cylindrant les raisins ou tout au moins en les foulant bien lors de la mise en cuve ; s'il avait tenu le chapeau baigné

dans le moût, au moyen de grilles en bois ; ou bien si, à défaut de grilles, il avait eu la précaution de refouler tous les jours le chapeau dans le moût ; si enfin, une fois la fermentation arrêtée et le marc descendu au fond de la cuve on avait tiré le vin dans les vingt-quatre heures, il n'y aurait pas eu d'aigreurs.

Les remèdes indiqués en pareil cas sont les suivants :

1° Mettre par pièce 250 grammes de tartrate neutre de potasse qu'on vend chez les pharmaciens.

2° Faire fondre 6 à 7 kil. de sucre cristallisé, le verser dans la pièce, agiter et laisser fermenter.

3° Prendre les amandes d'une quarantaine de noix, les griller comme on grille le café et les verser brûlantes dans le vin.

4° A défaut de noix, griller 125 gr. de blé qu'on ensache très chaud dans un petit sac en forme de boudin afin d'en faciliter l'introduction par la bonde. On suspend ce sac à une ficelle, on le laisse glisser dans le liquide et on agite. Au bout de quelques heures on retire le sachet.

Choisissez dans ces recettes ; le mieux pour nous, est l'emploi du tartrate neutre de potasse. On soutire ensuite le vin traité dans un fût bien propre et on en remonte le degré avec une bonne bouteille d'eau-de-vie par pièce.

DERNIÈRES NOUVELLES

Buda-Pesth, 20 novembre.

Les déclarations du comte Kalnoky. — Hier, à la Commission budgétaire de la délégation autrichienne, le comte Kalnoky a renouvelé ses déclarations constatant que la base de son programme est le maintien du traité de Berlin et la prolongation de l'état de paix.

Le ministre établit que la première atteinte portée au traité provient des Bulgares, au mois de septembre 1885 ; sans accuser les Bulgares, le comte Kalnoky se borne à constater un fait historique. Il reconnaît les aptitudes des Bulgares et les croit capables de constituer un Etat autonome, cependant il estime qu'il ne faut pas être trop optimiste.

Le comte Kalnoky croit que l'union de la Bulgarie et de la Roumanie n'est nullement incompatible avec les intérêts de l'Autriche ni avec ceux des autres puissances européennes, mais, sur ce point, l'Autriche n'est pas seule à décider.

Le ministre reconnaît que la Russie jouit dans les Balkans d'une situation privilégiée ; les colons russes y sont beaucoup plus nombreux que les colons autrichiens et hongrois. L'orateur appelle l'attention des cercles industriels et commerciaux dans cette direction.

Le comte Kalnoky répète que depuis 1879 les rapports avec l'Allemagne ne se sont pas modifiés ; il croit même qu'ils n'ont fait que s'améliorer. L'union des deux pays est rendue solide par la conscience que c'est une question vitale pour chacun d'eux, de voir l'autre continuer de subsister comme grande puissance forte et indépendante. Le ministre proteste contre la supposition qu'un rapprochement vers la Russie aurait nui à l'entente avec l'Allemagne. Il constate l'importance pour l'Autriche de maintenir des relations amicales avec la Russie, sans que, d'ailleurs, les rapports avec l'Allemagne, qui sont d'un caractère tout différent, en soient aucunement altérés. Il ajoute que les puissances étudient actuellement la no question du prince de Bulgarie.

Le discours du comte Kalnoky semble desirer à atténuer ses déclarations

précédentes qui ont paru trop vives contre la Russie.

New-York, 20 novembre.

Une tempête de neige très violente a interrompu la circulation sur les voies ferrées dans plusieurs Etats de l'Ouest. Les fils télégraphiques sont rompus.

Londres, 20 novembre.

La Fédération sociale et démocratique a désigné six ouvriers sans travail pour se présenter dimanche chez le marquis de Salisbury.

La presse anglaise. — Suivant le correspondant berlinois du Times l'Angleterre et plusieurs autres puissances ont informé la Russie qu'elles ne feraient aucune objection au choix du prince de Mingrélie pour le trône de Bulgarie.

— Le Morning Post a reçu de Vienne une dépêche disant pouvoir indiquer, de source autorisée, le sens des négociations qui vont s'engager entre la Porte et l'Angleterre pour régler la question égyptienne. On formerait une armée de 16.000 Egyptiens qui coûterait de 100.000 à 150.000 livres sterling. Le point le plus délicat serait la nationalité des officiers que la Porte voudrait Turcs et que la Grande-Bretagne voudrait Anglais. On voudrait aussi abolir les capitulations. L'Angleterre ne fixerait pas la date de l'évacuation, mais elle donnerait à la Turquie des garanties qu'elle effectuerait cette évacuation aussi tôt que possible. Enfin la suprématie de l'Angleterre en Egypte serait formellement reconnue.



Les Mots de la Fin

Entre femmes :

On épluche une amie dont le moindre défaut est d'avoir, avec beaucoup de prétention, une bouche s'arrêtant aux oreilles :

— Que veux-tu ma chère, c'est pour se faire tout bas les compliments qu'elle enrage de ne jamais entendre.

Levée des boîtes aux lettres de Tarare

1^{re} levée. 11 h. 20 mat. Lyon et la région.
2^e levée. 5 h. 20 mat. Roanne, Paris, le Midi.
3^e levée. 8 h. 45 mat. Roanne, Paris, le Midi, et Villefranche.

NOTA. — La 3^e levée n'a pas lieu les dimanches et jours fériés.

GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles
Cuissons

et toutes les ALTÉRATIONS de la peau disparaissent rapidement par le

GLYCÉDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1^{re} 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande à TARARE, à LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

Maladies nerveuses, de la Poitrine, de l'Estomac, des Intestins, de Langueur, Epuisement, Anémie, etc., sont rapidement guéries par la délicieuse farine Vichy, aliment précieux pour toutes les personnes fatiguées, débilitées de toutes nourritures, les jeunes enfants et les vieillards. La boîte 3 fr., dans toutes les bonnes maisons.

D L (6703)

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

IMPRIMERIE STORCK
Lyon. Rue de l'Hotel-de-Ville, 78.

Causerie Scientifique

LE NOYER

L'emploi que l'on fait des feuilles du noyer (*Juglans regia luglandis*) est connu de tous, aussi n'insisterons-nous pas davantage sur ce point. Mais nous devons signaler ici un usage assez singulier qui a été fait par M. Edouard (de Bourg) de l'écorce du noyer, de l'arbre et non de la racine, contre les fièvres intermittentes.

On fait macérer pendant huit jours l'écorce de noyer dans du vinaigre. Trois ou quatre heures avant l'accès, on applique cette écorce autour des poignets et on l'y maintient ; on l'enlève lorsque le malade accuse de vives douleurs ; on applique ensuite les feuilles fraîches enduites d'un corps gras. C'est un moyen empirique que la science ne peut recommander. — Mais devant les faits de guérison incontestables publiés par cet auteur, nous avons cru de notre devoir d'indiquer ce moyen simple, peu coûteux à nos lecteurs, qui, dans tous les cas, peuvent l'employer sans aucun inconvénient.

Le brou de noix, c'est-à-dire l'enveloppe verte de la noix, est la base de la tisane dépurative de Pallini. L'extraire de brou de noix est employé comme tonique et stomacique.

Les ménagères font avec le brou de noix une excellente liqueur qui jouit d'une propriété digestive incontestable.

Enfin, la noix elle-même, avant sa maturité est prise par les confiseurs et préparée comme les fruits qu'on rend sous le nom de fruits confits. La noix ainsi préparée ne jouit d'aucune propriété, le fruit n'étant pas assez formé quand on le détache de l'arbre.

Il existe au sujet du noyer, des idées superstitieuses qui ont traversé les siècles et qui ont encore cours à notre époque.

Ainsi on lui attribue la propriété d'attirer la foudre. Rien de plus inexact. Si les grands noyers sont fréquemment frappés par le feu du ciel, ils doivent ce triste privilège à l'élevation considérable de leur tige séculaire et aussi à leur isolement au milieu des champs où ne croît aucune autre essence. Mais les arbres à tige droite et élevée, comme les peupliers, les pins, les sapins et les cyprès ne sont-ils pas plus fréquemment atteints que le noyer lui-même ? Ce phénomène n'a rien de surnaturel pour aucun de ses arbres. Il s'explique simplement par la propriété qu'ont les pointes d'agir sur le fluide électrique. De là l'application des pointes comme paratonnerres, avec un fil conducteur jusque dans la terre.

On dit encore que le noyer donne des émanations funestes aux animaux et aux végétaux : rien ne paraît avoir confirmé et légitimé ce préjugé en ce qui touche les animaux.

Quant aux végétaux, il est facile de com-

prendre qu'ils ne puissent croître sous l'ombre épaisse des noyers.

La noix a été longtemps le symbole de l'union des époux, à cause, sans doute, de l'union étroite et intime des deux coquilles, et a joué un rôle important dans les cérémonies du mariage. Dans certaines localités, il y a à peine un demi-siècle, tout nouveau couple devait planter un noyer dans les environs de la villa.

Les voyageurs qui ont parcouru l'Algérie et les habitants européens de cet admirable pays ont tous été frappés de la blancheur et de la beauté de la dentition des indigènes de nos trois provinces. Ajoutons qu'en maintes circonstances plus d'une charmante femme a envié les dents des biskris et des porteurs d'eau.

A quoi pouvaient bien tenir cette blancheur et cette pureté de dents ?

Était-ce à la vie sobre des indigènes ? Était-ce aux soins qu'ils ont de se rincer la bouche après chaque repas avec de l'eau fraîche ? A leur constitution ? A leur tempérament ? Du climat ?

Toutes ces choses certainement ont leur influence dans le sujet qui nous occupe ; mais il faut bien le reconnaître, elles sont impuissantes dans le cas actuel. Si elles peuvent expliquer la nature fine, nerveuse et aristocratique des attaches des membres et des mains, elles ne peuvent, à elles seules, expliquer l'éclat et la beauté, sinon de la forme, du moins de la nuance des dents.

C'est en effet au moyen que les indigènes emploient pour se conserver et se nettoyer les dents qu'il faut attribuer le phénomène en question. Le Dr P. A. D. a fait des recherches à ce sujet et voici ce qu'il nous apprend.

Ce moyen, nous l'avons cherché pour nous, nos aimables lectrices, et ceux qui savent avec quel soin jaloux les arabes cachent aux européens le nom des plantes dont ils se servent dans leur thérapeutique, vous diront que ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus au résultat ambitionné.

On vend chez tous les droguistes arabes, au prix de dix centimes, des paquets d'environ 400 grammes contenant de petits morceaux d'un bois gris foncé, de nulle odeur, se cassant assez difficilement, laissant une saveur piquante après leur mastication et colorant la salive en jaune sombre.

Ce sont ces petits morceaux de bois qui servent de dentifrice à la grande majorité des indigènes et particulièrement aux Mauresques. La façon d'en faire usage est des plus simples et des plus primitives ; on en mâche un morceau et on se frotte les dents avec, extérieurement et intérieurement.

Posséder le dentifrice était déjà quelque chose ; mais cela ne nous suffisait pas : il nous en fallait connaître le nom afin de mieux l'étudier et de pouvoir en faire part aux lecteurs de l'Indépendant du Rhône. Après avoir inutilement interrogé plu-

sieurs de nos confrères algériens ; après nous être adressé à plusieurs pharmaciens sans plus de succès, nous eûmes recours à l'obligeance de M. O. Mac Carthy, directeur de la Bibliothèque d'Alger, et à nos petites connaissances de la langue arabe.

Les droguistes qui nous avaient vendus le fameux dentifrice lui donnaient différents noms, mais s'accordaient tous à nous dire qu'il provenait de la province d'Oran, des environs de Tiemcen, et qu'on en trouvait également dans la province de Constantine, particulièrement aux environs de la capitale.

Quant à savoir si nous avions à faire à un arbuste ou à un sous-arbrisseau, cela nous fut de toute impossibilité.

Enfin un mot prononcé à l'algérienne par un des employés arabes de M. O. Mac Carthy, nous mit sur la voie qui devait nous conduire à la découverte de la nature de ces petits morceaux de bois. Ce nom est celui de *Mé-Sdouk*. Nous cherchâmes dans les dictionnaires, mais nous ne trouvâmes aucun nom commençant de la sorte. Je me rappelai enfin que le noyer, ainsi que son fruit sont appelés indistinctement *Soudk* par les habitants du Maroc. Cette reminiscence me conduisit à penser la vérité, c'est-à-dire que le fameux dentifrice n'était autre chose que des morceaux d'écorce, non de l'arbre, mais de la racine du noyer ordinaire.

Aujourd'hui que l'expérience est faite, et qu'elle confirme sur tous les points la

théorie, je viens vous dénoncer, aimables lectrices et chers lecteurs, les propriétés remarquables de l'écorce et même du bois de la racine d'un des plus beaux arbres que nous ayons en France. Et vous servant du procédé arabe, vous obtiendrez non-seulement une blancheur éclatante pour vos dents ; mais vous les préserverez certainement et de la carie et d'une foule d'accidents plus désagréables les uns que les autres.

En résumé le noyer que nous employons fréquemment dans le traitement de nos enfants scrofuleux et rachitiques est un des agents les plus remarquables de la pharmacopée végétale. Ses propriétés anti-scrofuleuses sont des plus efficaces, et rien de plus naturel, étant donné les connaissances que nous avons de ce végétal, que son action comme dentifrice, ainsi que je l'ai dit en commençant. Vous pouvez vous en servir, comme je le pratique moi-même, en mâchant un morceau et en vous frottant la dent avec.

Si vous préférez vous servir de votre brosse à dents, vous n'avez qu'à réduire en poudre très fine une certaine quantité d'écorce que vous ferez sécher, à l'abri du soleil, entre deux feuilles de papier sans colle (papier Joseph ou à filtrer) et que vous conserverez dans un vase bien fermé.

Dr J. FLEURET.

